



Aliénation parentale et exposition aux conflits sévères de séparation

Où en sommes-nous?

Claire Malo

Chercheure, CJM-IU et GRAVE

Professeure associée, École de service social, Université de Montréal

Diane Rivard

Agente de planification, de programmation et de recherche, CJM-IU

pour le Groupe de réflexion sur l'aliénation parentale et les conflits sévères de séparation



Édition :

Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire

Tous droits réservés, à l'exception de toute reproduction pour des fins non commerciales et sous une forme matérielle quelconque, à la condition d'en mentionner la source.

© Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire, 2013

ISBN : 978-2-89218-277-4

Citation suggérée :

MALO, Claire et Diane RIVARD. *Aliénation parentale et exposition aux conflits sévères de séparation. Où en sommes-nous?*, Montréal, Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire, 2013.

Pour plus d'information concernant nos publications, vous pouvez communiquer avec la Bibliothèque du CJM-IU :

514 896-3396

bibliotheque@cjm-iu.qc.ca

PARTICIPANTS AU GROUPE DE RÉFLEXION SUR L'ALIÉNATION PARENTALE DU CENTRE JEUNESSE DE MONTRÉAL - INSTITUT UNIVERSITAIRE

Zahia Ayoub	Psychologue, Coordination du support clinique spécialisé
Annie Bouchard	Adjointe clinique, Service évaluation/orientation
Marilène Brière-Legault	Intervenante sociale, Service application des mesures
Alain Brillon	Avocat, contentieux
Tina Candela	Agente de planification, de programmation et de recherche, Centre d'expertise sur la maltraitance
Michel Carignan	Coordonnateur, Centre d'expertise sur la maltraitance
Stéphane Clavette	Adjoint clinique, Service application des mesures
Louise Dubé	Révisseuse
Isabelle Dupont	Intervenante sociale, Service application des mesures
Véronique Durant Jodoin	Intervenante sociale, Service application des mesures
Siham Elaasri	Intervenante sociale, Service application des mesures
Élise-Mercier Gouin	Psychologue, Service de médiation et d'expertise psychosociale
Sylvie Goulet	Adjointe clinique, Service application des mesures
Luc Houle	Chef de service, Service application des mesures
Isabelle Lafontaine	Étudiante de maîtrise, Université de Montréal
Marie-Noëlle Lagacé	Intervenante sociale, Service évaluation/orientation
Claire Malo	Chercheuse, Centre de recherche
Annie Morin	Intervenante sociale, Service application des mesures
Francine Paquette	Coordonnatrice, Centre d'expertise sur la maltraitance
Caroline Pulver	Intervenante sociale, Service application des mesures
Carl Racicot	Chef de service, Service application des mesures
Diane Rivard	Agente de planification, de programmation et de recherche, Centre d'expertise sur la maltraitance
Christelle Robert	Étudiante postdoctorante, Centre de recherche
Suzanne Thibaudeau Tessier	Chef de service, Service application des mesures

Nos remerciements aux divers experts consultés en cette année de réflexion :

Francine Cyr	Chercheuse, Université de Montréal
Marie-Hélène Gagné	Chercheuse, Université Laval
Sonia Mailloux	Adjointe au directeur général, Centre jeunesse de l'Outaouais
Élise-Mercier Gouin	Psychologue, service d'expertise psychosociale et de médiation familiale

Recherche bibliographique : Paule Asselin, Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire
Mise en page du document : Alina Dornescu, Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. TERMINOLOGIE ET DÉFINITIONS.....	2
2. DÉFIS PARTICULIERS DE L'INTERVENTION DANS LES SITUATIONS D'ALIÉNATION PARENTALE ET D'EXPOSITION AUX CONFLITS SÉVÈRES DE SÉPARATION.....	5
2.1. COMPRENDRE LA DYNAMIQUE SYSTÉMIQUE	5
2.2. FAIRE FACE AUX TENTATIVES D'INSTRUMENTALISATION	5
2.3. DEMEURER CENTRÉ SUR LES INTÉRÊTS ET DROITS DE L'ENFANT	6
2.4. ÉVALUER L'EFFET SUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA SÉCURITÉ DE L'ENFANT	6
2.5. PRÉSERVER SON SENTIMENT DE COMPÉTENCE.....	6
3. RÔLES DES PARENTS ET DES ENFANTS DANS LES SITUATIONS D'ALIÉNATION ET D'EXPOSITION AUX CONFLITS SÉVÈRES DE SÉPARATION	7
4. PISTES D'INTERVENTION DANS LES SITUATIONS D'ALIÉNATION AVÉRÉES OU DE CONFLIT SÉVÈRE DE SÉPARATION	14
4.1. INTERVENTION À PRIVILÉGIER AUPRÈS DES PARENTS	14
4.2. INTERVENTION À PRIVILÉGIER AUPRÈS DES ENFANTS	16
4.3. AUTRES PISTES D'INTERVENTION	16
5. OUTIL D'ÉVALUATION CLINIQUE ET PISTES D'INTERVENTION	17
RÉFÉRENCES	18
6. ANNEXE	19

INTRODUCTION

Le phénomène d’aliénation parentale existe depuis longtemps. Toutefois, suite aux amendements de la Loi sur la protection de la jeunesse qui introduit l’alinéa « mauvais traitement psychologique », les situations d’aliénation parentale apparaissent comme une nouvelle réalité clinique posant des défis particuliers aux intervenants des services de protection, tant à l’évaluation des signalements qu’à l’application des mesures. Ainsi, plusieurs intervenants se sentent passablement dépourvus face aux dires des deux parents pouvant paraître véridiques bien que contradictoires. Ils se retrouvent souvent à court de moyens dans cette confusion et expriment un grand besoin de supervision. Bien qu’étant des personnes souvent très articulées au plan cognitif, les deux parents semblent si pris dans leur conflit mutuel qu’ils s’avèrent peu enclins à s’ouvrir à la réalité de leur enfant en souffrance. Celui-ci, quant à lui, se retrouve piégé dans un conflit de loyauté et ses comportements parfois perturbateurs expriment son mal-être.

C’est ce qui a amené une équipe de l’application des mesures du Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire (CJM-IU) à se questionner et à chercher du soutien auprès des responsables du Centre d’expertise sur la

maltraitance de l’établissement. Ce centre a réuni plusieurs personnes s’intéressant de près à cette problématique sous la forme d’un groupe de réflexion ayant ensuite reçu un mandat officiel de l’établissement. Suivant ce mandat, les membres du groupe se sont rencontrés sur une base mensuelle pendant environ un an, pour échanger des informations, rencontrer des experts, et formuler des recommandations pour soutenir plus largement les intervenants du CJM-IU face à cette problématique.

Le présent document fait le bilan des discussions et des prises de position de ce groupe de réflexion. Il se veut un premier soutien pour la compréhension des situations d’aliénation parentale telles que rencontrées dans la pratique. Plus précisément, il vise à mieux faire connaître le phénomène, à distinguer les situations où l’aliénation est déjà bien ancrée de celles, plus courantes, où l’on retrouve un conflit sévère de séparation sans exclusion de l’un des parents, de même qu’à cerner les manifestations du phénomène et les rôles de chaque parent et de l’enfant. Il vise enfin, au plan plus clinique, à formuler des recommandations susceptibles de guider l’intervention.

1. TERMINOLOGIE ET DÉFINITIONS

Plusieurs définitions sont disponibles dans la littérature scientifique et clinique pour référer au concept d'aliénation parentale. Certaines définitions sont semblables, alors que d'autres diffèrent grandement. Le pédopsychiatre Richard Gardner (1985) est le premier à introduire, d'après ses observations cliniques, ce qu'il qualifie de *syndrome d'aliénation parentale* dans les situations de conflit de séparation. Il définit ce concept comme un :

« Trouble de l'enfance qui survient presque exclusivement en contexte de disputes concernant la garde de l'enfant (suite à la séparation des parents). Sa principale manifestation consiste en une campagne de dénigrement injustifiée menée par l'enfant contre un parent. Cette situation résulte de l'endoctrinement de l'enfant par un parent qui use de stratégies de programmation « lavage de cerveau », menant ainsi l'enfant à contribuer lui-même au dénigrement du parent visé » (Gardner, 2002, p. 95, traduction libre).

Depuis, ce concept est loin de faire l'unanimité dans la littérature scientifique et clinique. Parmi les principales controverses entourant ce concept, plusieurs rejettent l'idée même d'un diagnostic psychiatrique attribué à l'enfant alors que celui-ci participe simplement à une dynamique familiale dysfonctionnelle. Par la suite, de nombreux auteurs ont proposé des façons de conceptualiser le même phénomène dans une perspective plus systémique, tenant compte des rôles des deux parents et de l'enfant dans le développement et la cristallisation de l'aliénation parentale (Freeman et Freeman, 2003; Gagné, Cyr, Drapeau, Saint-Jacques et Lessard, 2011; Gagné, Drapeau et Hénault, 2005; Kelly et Johnston, 2001; Perrone, 2011; Stoltz et Ney, 2002; Wallerstein et Kelly, 1976).

Ellis (2000) résume bien les arguments ayant amené le présent groupe de réflexion à écarter, à l'instar de bien des auteurs, la conceptualisation de l'aliénation parentale en tant que syndrome pour privilégier une approche plus systémique. Selon cet auteur :

« Le terme utilisé par Gardner est maintenant la norme servant à décrire le phénomène d'aliénation, bien qu'il désigne parfois les comportements de l'enfant et parfois ceux du parent. Cette distinction est subtile, mais importante, car elle alimente la confusion autour de ce concept. Bien que l'appellation « syndrome » soit répandue, elle n'est pas acceptée par l'*American Psychological Association*, car aucune recherche n'a établi les critères précis permettant de diagnostiquer un tel syndrome. Il n'y a pas non plus de données établissant son taux de fréquence, son évolution dans le temps, les différences entre les genres ou le pronostic d'un tel « syndrome » » (Ellis, 2000, p. 209, traduction libre).

Après une recension des diverses définitions à caractère systémique, le groupe a adapté une définition de l'aliénation parentale de Perrone (2011) tenant compte de la réalité clinique propre aux situations rencontrées au Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire (CJM-IU) :

« Organisation relationnelle entre membres d'une famille nucléaire ou élargie, qui se met en place avant, pendant ou après la séparation conjugale et qui se caractérise par la participation active d'un ou de plusieurs enfants qui prennent part, sous l'influence d'un parent (aliénant), au dénigrement, à la disqualification, à

l'exclusion ou au bannissement de l'autre parent (aliéné) sans fondement valable, ayant comme conséquence ultime la perte du lien avec un parent et son réseau.» (Groupe de réflexion sur l'aliénation parentale du CJM-IU, 2012, d'après Perrone, 2011).

Dans cette définition, comme dans la majorité des définitions de l'aliénation parentale, certaines conditions sont jugées essentielles pour statuer sur la présence du phénomène. Il faut d'abord qu'au moins l'un des parents use de stratégies aliénantes dans le but ultime d'exclure définitivement l'autre parent de sa vie et de celle de l'enfant. Ces tentatives d'exclusion doivent être injustifiées, ce qui écarte les situations où le parent protège son enfant d'un autre parent réellement abusif. Les stratégies utilisées par le parent aliénant peuvent aller jusqu'à s'apparenter à des techniques de « lavage de cerveau » auprès de l'enfant. Une autre condition essentielle est que l'enfant finisse par participer activement, sans ambivalence ni culpabilité, au dénigrement, au rejet, voire à l'exclusion totale du parent visé. Dans de telles situations, les stratégies utilisées par le parent aliénant peuvent être extrêmes et impliquer même de fausses allégations d'abus physiques ou sexuels de la part de l'autre parent envers l'un ou plusieurs des enfants. Plusieurs auteurs proposent aussi diverses échelles de sévérité pour illustrer le processus de développement des problématiques d'aliénation parentale. Par exemple, Kelly et Johnston (2001) introduisent un continuum pour décrire la relation parents/enfant suite à la séparation conjugale. À l'un des pôles, l'enfant entretient une relation positive avec ses deux parents et préfère être en contact avec chacun d'eux, bien qu'il puisse avoir une affinité plus grande avec l'un ou l'autre. Au centre du continuum, l'enfant fait alliance avec un parent, voire commence à s'éloigner de l'autre mais demeure ambivalent. Au pôle opposé, l'enfant rejette l'un de ses parents sans ambivalence.

Après avoir mieux compris ce qu'est le phénomène d'aliénation parentale, un consensus a émergé dans le groupe à l'effet que ces situations extrêmes, où l'enfant a pris position sans ambivalence ni culpabilité aux côtés de l'un de ses parents excluant totalement l'autre parent, sont relativement peu fréquentes dans nos services. En effet, dans les situations d'aliénation parentale avérée, il est fréquent que l'enfant ne présente aucun signe apparent de problématique. Ayant opté de s'allier entièrement au parent aliénant et de rejeter son autre parent, il a mis fin à son conflit de loyauté qui aurait pu engendrer des dysfonctionnements. Malgré tout, la perte d'un lien parental et l'exposition à un modèle familial conflictuel peuvent avoir des effets négatifs sous-jacents.

Dans nos services, on retrouve plutôt des situations où l'un des parents tente, consciemment ou non, d'exclure l'autre parent sans que l'enfant ne participe activement, du moins pour l'instant, au rejet parental. L'enfant se retrouve pris dans un conflit de loyauté persistant qui génère une grande détresse dont les manifestations peuvent motiver la rétention d'un signalement. De fausses allégations d'abus physiques ou sexuels à l'endroit du parent visé peuvent aussi être présentes et avoir motivé l'entrée dans nos services. Bien que l'aliénation ne soit pas encore installée dans ces situations, un risque d'aliénation demeure possible.

D'autres situations encore plus fréquentes dans nos services peuvent à première vue s'apparenter à l'aliénation parentale sans toutefois remplir les conditions essentielles pour référer à ce concept. Plus spécifiquement, dans plusieurs dossiers, aucun des parents ne cherche à exclure totalement l'autre parent de la vie de l'enfant et celui-ci ne participe aucunement à une campagne de dénigrement de ce dernier; néanmoins, le conflit entre les ex-conjoints est si sévère qu'il prime sur l'intérêt de l'enfant. Les deux parents se dénigrent mutuellement et utilisent, pour ce faire, toutes

les stratégies pour atteindre l'autre, jusqu'à utiliser l'enfant, sans nécessairement viser la coupure du lien parent/enfant. L'enfant n'ayant pas pris position en faveur de l'un ou l'autre de ses parents se retrouve dans un conflit de loyauté continuellement renforcé par les conflits constants entre ses parents. Ces situations que nous appellerons *Exposition aux conflits sévères de séparation* pourraient se définir comme :

« Organisation relationnelle entre membres d'une famille nucléaire, qui se met en place avant, pendant et après la séparation conjugale et qui se caractérise par la participation de chacun des parents, simultanément ou en alternance, au dénigrement persistant et à la disqualification de l'autre parent, au point d'en devenir insensible aux besoins de l'enfant. Cette situation a pour conséquence l'instrumentalisation de l'enfant dans le conflit de ses parents et l'entretien de son conflit de loyauté, pouvant entraîner des effets¹ » (Groupe de réflexion sur l'aliénation parentale du CJM-IU, 2012).

L'importance des situations d'exposition aux conflits sévères de séparation dans les familles

¹ Peu ou pas d'études ont identifié les effets des conflits sévères de séparation sur les enfants et même de l'aliénation parentale avérée. Toutefois, une longue tradition de recherche a identifié les effets négatifs du divorce ou de la séparation parentale sur les enfants, en ce qui concerne notamment le degré d'agressivité, les problèmes de comportement, les symptômes anxieux ou dépressifs. D'autres études ont montré également des effets sur les problèmes de comportements intériorisés ou extériorisés des enfants, dans les familles intactes caractérisées par un conflit parental important (Ministère de la justice du Canada, 2004). On peut donc penser que les enfants vivant une situation d'aliénation ou exposés à un conflit sévère de séparation cumulent des effets semblables. Que l'on parle des comportements parentaux ou des effets chez les enfants, il convient de rappeler que toute séparation parentale implique une crise majeure. Le document d'Élise-Mercier Gouin, présenté en annexe, rappelle les étapes du processus normal de séparation et les caractéristiques que présentent les parents et les enfants dans ce processus.

desservies par les services de protection québécois est récemment confirmée dans une étude de Malo, Moreau, Hélie et Lavergne (2011). Selon cette étude visant à tracer un portrait des mauvais traitements psychologiques envers les enfants québécois suite à l'entrée en vigueur des amendements à la Loi sur la Protection de la Jeunesse (LPJ), 38,8% des signalements retenus pour mauvais traitements psychologiques font référence à la ventilation « conflit de couple ».

Étant donné la fréquence de ces dernières situations et l'absence relative de situations d'aliénation avérée dans nos services, nous avons jugé essentiel dans le présent document de réfléchir plus en profondeur sur ce qui distingue ces deux types de situations. Cette distinction nous paraît d'autant plus importante que plusieurs intervenants et chefs de service réfèrent spontanément à la notion d'aliénation parentale pour qualifier les situations d'exposition aux conflits sévères de séparation. Or, l'utilisation de la terminologie *aliénation parentale*, même lorsqu'il s'agit vraiment de ce type de situation, pourrait s'avérer contre-productive dans le travail avec les parents, plus particulièrement le parent démontrant des comportements aliénants, nuisant au développement de la collaboration avec eux. En outre, dans une étude sur les distinctions perçues entre les situations d'aliénation parentale avérée et les situations d'exposition aux conflits sévères de séparation, des experts ont statué qu'il faut plus que la simple présence de comportements aliénants pour qualifier une situation d'aliénation parentale. Il faut encore que ces comportements aient pour but d'exclure l'autre parent et d'amener l'enfant à le rejeter (Gagné et coll., 2011).

2. DÉFIS PARTICULIERS DE L'INTERVENTION DANS LES SITUATIONS D'ALIÉNATION PARENTALE ET D'EXPOSITION AUX CONFLITS SÉVÈRES DE SÉPARATION

2.1. COMPRENDRE LA DYNAMIQUE SYSTÉMIQUE

Dans le développement des *situations d'aliénation avérée*, le rôle du parent aliénant est souvent bien connu. Il dénigre l'autre par tous les moyens possibles, comme parent, mais aussi comme individu, et utilise des stratégies de manipulation et de « lavage de cerveau » pour amener l'enfant à l'exclure définitivement. Il s'agit souvent d'un parent immature au plan émotionnel, mais très outillé au plan intellectuel. Dans ces situations, l'enfant vit souvent une ambivalence initiale, souvent douloureuse, à l'endroit de ces deux parents. Il finit toutefois par prendre position en faveur du parent aliénant, excluant ultimement l'autre parent, ce qui peut diminuer sa détresse apparente. D'autre part, on connaît mal le rôle et la contribution du parent aliéné dans la dynamique d'aliénation. On sait cependant que ce parent est souvent passif ou démuni dans sa relation avec l'enfant, au point de ne pas savoir comment gérer son pouvoir parental si la garde lui est finalement confiée par un tribunal. Il arrive aussi qu'un parent initialement aliéné devienne lui-même aliénant lorsqu'un tribunal lui confie finalement la garde des enfants.

Dans les situations plus courantes *d'exposition aux conflits sévères de séparation*, les deux parents sont souvent impliqués dans un dénigrement mutuel. Ils démontrent tous les deux de l'immaturité émotionnelle, bien qu'ils soient habituellement outillés au plan intellectuel. Leur niveau de conflits, de même que leur utilisation de l'enfant comme arme pour atteindre l'autre sont tels, que les intervenants peuvent douter de leurs capacités à accorder à l'enfant une existence propre et à répondre à ses besoins. Le fait que les intervenants confondent souvent les situations d'aliénation et les situations d'exposition aux

conflits sévères de séparation peut renforcer les difficultés éprouvées pour comprendre la dynamique systémique en jeu. Dans les deux cas, les difficultés de compréhension de la dynamique systémique amènent les intervenants à des ré-enlignements constants dans leurs prises de position et recommandations. Notons que dans de telles situations, l'étape de l'évaluation est souvent longue et complexe étant donné la difficulté à identifier et comprendre la dynamique systémique et la fréquence des fausses allégations. Les étapes d'orientation et d'application des mesures sont donc souvent retardées, ce qui contribue encore à alourdir la tâche de l'intervenant.

2.2. FAIRE FACE AUX TENTATIVES D'INSTRUMENTALISATION

Qu'il s'agisse de situations présentant un *risque d'aliénation*, ou de situations *d'exposition aux conflits sévères de séparation*, l'un et/ou les deux parents démontrent souvent une insistance jugée déraisonnable pouvant amener l'intervenant à se sentir harcelé. Ils se plaignent par exemple des horaires de changement de garde non respectés à la lettre, des « petites choses » qui manquent dans la valise de l'enfant, etc. Ces demandes de gestion du quotidien sont si fréquentes et continues que les intervenants peuvent éprouver des difficultés à se distancier (s'objectiver) de la situation et risquent facilement de tomber dans le piège d'y répondre. Cela peut d'une part déresponsabiliser les parents de leur obligation de communiquer mutuellement, au moins pour les questions instrumentales. Cela risque d'autre part de placer les intervenants dans une position où ils deviennent eux-mêmes instrumentalisés et utilisés pour atteindre l'autre parent. De façon plus insidieuse,

consciemment ou non, le ou les parents peuvent également tenter de saboter l'issue de l'intervention.

2.3. DEMEURER CENTRÉ SUR LES INTÉRÊTS ET DROITS DE L'ENFANT

Étant donné les demandes fréquentes adressées à l'intervenant pour la gestion du quotidien, et la propension des parents à oublier l'intérêt de l'enfant, l'intervenant lui-même peut éprouver des difficultés à rester centré sur les besoins de l'enfant et la responsabilisation des parents. C'est vrai des *situations d'aliénation avérées* comme des *situations d'exposition aux conflits sévères de séparation*. La perception des intervenants est que les conflits personnels des parents prennent tellement de place dans ces situations qu'il devient difficile de demeurer centrés sur les besoins des enfants. En conséquence, les intervenants peuvent avoir l'impression avec le recul de ne pas avoir suffisamment considéré eux-mêmes les besoins des enfants. Par ailleurs, dans le contexte de protection, le parent aliénant ou les deux parents en conflits sévères ont souvent des difficultés à reconnaître les effets négatifs de leurs comportements et attitudes sur les enfants. Plusieurs reconnaissent être en conflit avec l'autre parent, sans nécessairement percevoir les effets de ce conflit sur les enfants. Par ailleurs, plusieurs de ces parents ont besoin d'aide psychologique et d'un suivi thérapeutique afin de cheminer. Or, de tels services sont souvent peu disponibles dans l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux.

2.4. ÉVALUER L'EFFET SUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA SÉCURITÉ DE L'ENFANT

Dans les situations *d'aliénation parentale avérée*, un autre défi important consiste à évaluer les effets des comportements d'aliénation sur le bien-être et le développement des enfants, surtout lorsqu'ils

sont âgés de moins de 5-6 ans. En effet, dans ces situations, les enfants ne manifestent souvent aucune détresse apparente puisqu'ils ont mis fin à leur ambivalence en s'alliant au parent aliénant à l'encontre de l'autre parent. Néanmoins, certains cliniciens expriment des préoccupations quant aux effets possibles d'une telle rupture de lien avec l'un des parents. Une telle situation complexifie la tâche de l'intervenant qui doit parfois démontrer auprès d'un tribunal que l'enfant est en besoin de protection, d'autant plus qu'il est fréquent que le parent aliénant présente, en apparence, de bonnes compétences parentales (Gagné et coll., 2011). De même, dans les situations *d'exposition aux conflits sévères de séparation*, les effets négatifs des conflits sur l'enfant ne sont pas toujours apparents à court terme et l'intervenant doit souvent tenter de démontrer qu'il a besoin de protection, malgré les compétences parentales apparemment adéquates des deux parents.

2.5. PRÉSERVER SON SENTIMENT DE COMPÉTENCE

Les compétences professionnelles de l'intervenant sont fréquemment remises en question par un parent, dans les cas de *risque d'aliénation* ou *d'aliénation avérée*, ou par chacun des parents aux prises avec un *conflit sévère*. Le cas échéant, les parents cherchent à prendre l'intervenant en défaut, surtout s'il ne réussit pas à créer une alliance avec lui. De son côté, l'intervenant peut lui-même en arriver à douter de son jugement et de sa compétence à traiter efficacement de telles situations. C'est le cas notamment lorsque les dires de chaque parent sont contradictoires, mais paraissent véridiques. Devant ces situations, les intervenants ont un besoin fréquent d'objectiver leurs perceptions et leurs actions. Ces doutes découlent des difficultés de l'intervenant à comprendre et à tenir compte : de la complexité des dynamiques familiales, de la grande capacité d'articulation, d'argumentation et de manipulation des

parents, de leurs propos plausibles mais contradictoires, du risque de faire alliance sans le vouloir avec l'une des parties et de contribuer ainsi à renforcer le conflit ou le risque d'aliénation. Dans de telles situations, certains intervenants disent ressentir de la détresse et de l'impuissance. Certains appréhendent même de se voir attribuer d'autres dossiers similaires

et demandent d'en être exemptés, du moins à court terme. Au plan personnel comme au plan professionnel, les intervenants ont besoin de compter sur les ressources de l'équipe de travail que représentent les collègues, l'adjoint clinique, le chef de service et les divers consultants disponibles.

3. RÔLES DES PARENTS ET DES ENFANTS DANS LES SITUATIONS D'ALIÉNATION ET D'EXPOSITION AUX CONFLITS SÉVÈRES DE SÉPARATION

Dans un second temps, les membres du groupe de réflexion ont tenté de comparer les caractéristiques reconnues dans la littérature chez les parents et les enfants aux prises avec une situation d'aliénation parentale, avec celles des parents et des enfants plus souvent rencontrés dans les services du CJM-IU qui sont plutôt aux prises avec une problématique d'exposition aux conflits sévères de séparation. Le tableau en page suivante résume dans ses deux premières colonnes, à partir des observations recensées dans la littérature, les caractéristiques de chaque parent concerné par une problématique d'aliénation parentale. La troisième colonne

résume les caractéristiques communes aux parents aux prises avec un conflit sévère de séparation, d'après l'expérience clinique des membres du groupe de réflexion et des experts rencontrés. Un tableau semblable est ensuite présenté résumant de la même façon les caractéristiques des enfants aux prises avec chaque type de situation. L'ensemble de ces informations provenant d'observations cliniques, on ne peut prétendre que les caractéristiques listées soient exhaustives. Par ailleurs, il n'est pas nécessaire que l'ensemble de ces caractéristiques soit présent pour identifier l'une ou l'autre de ces problématiques.

CARACTÉRISTIQUES DES PARENTS

Aliénation parentale		Conflit sévère de séparation
Parent aliénant	Parent aliéné	Chaque parent
Histoire familiale durant l'enfance ou histoire conjugale antérieure		
Abandon ou aliénation fréquents durant l'enfance de l'un ou l'autre de ses parents	Famille souvent dysfonctionnelle durant l'enfance. Antécédents fréquents de bouc-émissaire	Histoire durant l'enfance souvent semblable à celle d'un parent aliénant
Caractéristiques psychologiques		
Personnalité vindicative, obsessive, paranoïde, rigide, égocentrique, suspicieuse, critique, manipulatrice, contrôlante Estime de soi apparemment élevée (faux <i>self</i>)	Personnalité peu ou pas vindicative. Position de soumission, de retrait, peur du conflit, passivité. Tendance à l'autovictimisation Faible estime de soi, autodépréciation Parfois comportements marginaux, problèmes de santé mentale ou physique, toxicomanie	Personnalité semblable à celle d'un parent aliénant Parfois comportements marginaux, problèmes de santé mentale ou physique, toxicomanie
Souvent instruit, très outillé au plan intellectuel, organisé, articulé dans l'argumentation	Souvent instruit, très outillé au plan intellectuel, organisé, articulé dans l'argumentation	Souvent instruit, très outillé au plan intellectuel, organisé, articulé dans l'argumentation

CARACTÉRISTIQUES DES PARENTS (SUITE)

Aliénation parentale		Conflit sévère de séparation
Parent aliénant	Parent aliéné	Chaque parent
Caractéristiques psychologiques (suite)		
Immaturité émotionnelle et relationnelle, impulsivité	Immaturité émotionnelle et relationnelle, impulsivité	Immaturité émotionnelle et relationnelle, impulsivité
Sentiments face à l'ex-conjoint et/ou la rupture		
Colère, jalousie, sentiment d'injustice. Rupture non assumée Dépendance affective. Parfois symptômes dépressifs Dénigrement intense et inconditionnel de l'autre comme personne et comme parent. Souvent avec le soutien de son réseau amical et familial ou du nouveau conjoint	Parfois ressentiment à l'endroit de l'autre Parfois désir de protéger l'ex-conjoint Parfois symptômes dépressifs Culpabilité parfois	Colère, jalousie, sentiment d'injustice. Rupture non assumée Parfois symptômes dépressifs Tour à tour victime et agresseur. Menaces mutuelles constantes ou alternées. Dénigrement mutuel souvent subtil et insidieux, sans nécessairement remise en question de l'autre comme personne ou comme parent. Participation fréquente des réseaux amicaux et familiaux respectifs
Attitudes et comportement		
Comportements hostiles Introspection limitée quant aux effets de son comportement sur l'enfant. Sentiment d'être altruiste et de se sacrifier pour lui	Comportements passifs, de victime Reconnaît les effets causés à l'enfant et à sa relation avec lui par le parent aliénant. Craint les représailles de l'autre parent envers l'enfant	Comportements hostiles Capable d'introspection et de reconnaître verbalement les effets du conflit sur l'enfant, mais incapable de modifier la situation
Incapacité d'accepter que l'enfant ait besoin de l'autre parent. Suscite sa sympathie exclusive	Souvent peu engagé, peu affirmé, peu sûr dans son rôle parental. Parfois difficultés à actualiser ses compétences parentales au point de se montrer sévère et exigeant	Reconnaît que l'enfant a besoin de l'autre parent, mais sa réponse à ce besoin est entravée par le conflit conjugal

CARACTÉRISTIQUES DES PARENTS (SUITE)

Aliénation parentale		Conflit sévère de séparation
Parent aliénant	Parent aliéné	Chaque parent
Attitudes et comportements (suite)		
Incapacité d'accepter l'enfant comme une personne distincte de soi. Peut avoir tendance à une relation fusionnelle avec l'enfant	Peut manquer d'empathie envers l'enfant. Lui attribue des intentions réelles de rejet	Peut reconnaître l'enfant comme une personne distincte, mais capacités parentales entravées par le conflit conjugal, ou peut avoir tendance à une relation fusionnelle avec l'enfant
Vise à exclure l'autre parent de sa vie et de celle de l'enfant. Ne perd pas de vue cette intention. Soutient que l'enfant ne veut pas voir l'autre parent	Ultimement, peut se résigner ou abandonner son rôle parental	Ne vise pas l'exclusion de l'autre parent de la vie de l'enfant, mais peut poser des conditions déraisonnables
Induit chez l'enfant des sentiments négatifs envers l'autre parent. Utilise le rejet de l'enfant comme un outil pour atteindre l'autre. Amène l'enfant à jouer un rôle actif dans le conflit conjugal		Induit chez l'enfant des sentiments négatifs envers l'autre parent, par des insinuations subtiles
Induit ou renforce le conflit de loyauté de l'enfant, puis l'amène finalement à choisir en sa faveur	Peut chercher à renverser le choix de l'enfant	Induit ou renforce le conflit de loyauté de l'enfant sans exiger un choix en sa faveur
Utilise des techniques de programmation pour manipuler l'enfant même dans ses souvenirs	Peut chercher à contre-programmer l'enfant	Questionne l'enfant suite aux visites avec l'autre parent. Interprète ses réactions dans le but de discréditer l'autre parent. Peut manipuler l'enfant et aller jusqu'aux menaces de suicide
Empiète sur les droits de visite de l'autre parent. Corrige les règles éducatives transmises par l'autre		Empiète sur les droits de visite de l'autre parent sans les restreindre. Peut dénigrer les méthodes éducatives de l'autre en utilisant le langage de l'intervenant

CARACTÉRISTIQUES DES PARENTS (SUITE)

Aliénation parentale		Conflit sévère de séparation
Parent aliénant	Parent aliéné	Chaque parent
Attitudes et comportements (suite)		
<p>A tendance aux généralisations lors d'incidents impliquant l'enfant et son autre parent</p> <p>Rejette le réseau social et familial de l'autre parent et écarte de son propre réseau les personnes qui ne participent pas au dénigrement de l'autre. Ne laisse pas l'enfant s'investir dans une relation avec un tiers neutre, à titre d'exemple, service psychosocial, thérapeutique, scolaire</p> <p>Peut aller jusqu'aux fausses allégations d'abus ou jusqu'aux menaces d'enlèvement de l'enfant</p>		<p>N'écarte pas nécessairement le réseau social et familial de l'autre parent de sa vie ou de celle de l'enfant. Ne laisse pas l'enfant s'investir dans une relation avec un tiers neutre, à titre d'exemple, service psychosocial, thérapeutique, scolaire</p>
Face à l'intervention		
<p>Tente de manipuler l'intervenant. Collabore bien s'il a un sentiment d'appui, sinon, remet en question la compétence de l'intervenant</p> <p>Se montre envahissant, harcelant, intimidant, contrôlant, voire menaçant, envers l'intervenant</p>	<p>Remet en question la compétence de l'intervenant.</p> <p>Cherche le soutien pour sa position de victime</p>	<p>Tente de manipuler l'intervenant. Collabore bien s'il a un sentiment d'appui, sinon, remet en question la compétence de l'intervenant</p> <p>Attitudes envahissantes, harcelantes, intimidantes, contrôlantes, menaçantes envers l'intervenant. Se veut expert en tout</p>
<p>Dans l'intervention, à tendance à l'opposition. Court-circuite les tentatives de résolution. Monte les intervenants les uns contre les autres</p>	<p>Nie avoir un rôle dans la problématique et sa solution</p>	<p>Dans l'intervention, à tendance à l'opposition. Court-circuite les tentatives de résolution. Monte les intervenants les uns contre les autres</p>

CARACTÉRISTIQUES DES PARENTS (SUITE)

Aliénation parentale		Conflit sévère de séparation
Parent aliénant	Parent aliéné	Chaque parent
Face à l'intervention (suite)		
Consulte divers professionnels afin de trouver ceux s'ajustant à son discours		Consulte divers professionnels afin de trouver ceux s'ajustant à son discours
Plaintes fréquentes contre l'intervenant à plusieurs instances (direction de l'établissement, corporation professionnelle, représentant politique, etc.)		Plaintes fréquentes contre l'intervenant à plusieurs instances (direction de l'établissement, corporation professionnelle, représentant politique, etc.)

CARACTÉRISTIQUES DE L'ENFANT

Aliénation parentale	Conflit sévère de séparation
Histoire familiale	
Histoire fréquente de signalement pour fausses allégations d'abus physiques ou sexuels de la part du parent aliénant à l'endroit du parent aliéné	Histoire fréquente de signalement pour exposition à la violence conjugale et à l'exposition aux conflits sévères de séparation
Caractéristiques personnelles	
Plus souvent âgé de 8 à 15 ans	Peut-être plus souvent âgés de 6 à 12 ans
Caractéristiques psychologiques	
Au début du processus, tout problème intériorisé ou extériorisé pouvant découler de la détresse ressentie par l'enfant face à l'ambivalence entre ses deux parents. Souvent disparition des manifestations problématiques lorsque l'aliénation est avérée et que l'enfant cesse d'être ambivalent.	Selon l'enfant, tout problème intériorisé ou extériorisé pouvant découler de la détresse ressentie par l'enfant face à l'ambivalence entre ses deux parents.
Souvent symptômes dépressifs, pouvant aller jusqu'aux idéations suicidaires	

CARACTÉRISTIQUES DE L'ENFANT (SUITE)

Aliénation parentale	Conflit sévère de séparation
Sentiments face aux parents et à la séparation conjugale	
<p>Au début du processus, conflit de loyauté, ambivalence entre ses deux parents, jusqu'à une prise de position définitive en faveur du parent aliénant</p> <p>Désir de résoudre le conflit entre ses parents et, de plus en plus, désir de soutenir le parent aliénant dans sa perte</p> <p>Au fur et à mesure du processus, hostilité et haine apparente, souvent obsessionnelle et hostile envers le parent aliéné</p> <p>À la fin du processus, absence d'ambivalence entre ses deux parents. Absence de culpabilité et d'empathie, dans le rejet du parent aliéné. Sentiment que celui-ci est responsable de la séparation et qu'il mérite d'être rejeté.</p>	<p>Conflit de loyauté ambivalent et persistant entre ses deux parents, ou prise de position en faveur de l'un ou l'autre, en alternance. Peut préférer se taire par crainte de trahir l'un ou l'autre de ses parents</p> <p>Très au fait du conflit entre ses parents</p> <p>Absence de haine apparente envers l'un ou l'autre parent et capacité d'investir ses deux parents mais sentiment de ne pas être autorisé à le démontrer</p> <p>Peut chercher alternativement l'approbation de l'un ou l'autre de ses parents, voire devenir confident. Peut se sentir coupable du conflit et/ou de la rupture de ses parents</p>
Attitudes et comportements	
<p>Répète les propos du parent aliénant mais affirme ne pas être influencé. Discours rapportant des scénarios empruntés, manifestement non vécus. Justifications futiles. Rationalisations peu concordantes avec la réalité observée</p> <p>Participe de plus en plus activement au dénigrement du parent aliéné</p> <p>Au début, peut s'impliquer positivement lorsque seul avec le parent aliéné. Résiste ensuite ou refuse le contact avec lui, jusqu'à ce que le parent aliéné devienne un étranger</p> <p>Identification et attachement manifeste avec le parent aliénant. Soutient et rassure inconditionnellement le parent aliénant</p> <p>Revendique le droit de choisir par et pour lui-même</p>	<p>Ajuste alternativement son discours à celui de l'un ou l'autre de ses parents, jusqu'à changer totalement de version</p> <p>Porte les messages souvent dénigrants ou blâmants entre ses deux parents</p> <p>Peut démontrer de l'ambivalence face aux contacts avec l'autre parent tout en appréciant, finalement, ce contact</p> <p>Peut profiter de la situation, apprendre à utiliser le conflit parental pour obtenir des gains</p> <p>Peut exprimer sa lassitude, son exaspération face aux conflits parentaux</p>

4. PISTES D'INTERVENTION DANS LES SITUATIONS D'ALIÉNATION AVÉRÉES OU DE CONFLIT SÉVÈRE DE SÉPARATION

Pour les intervenants des services de protection qui évaluent et interviennent auprès des familles, les *problématiques d'aliénation parentale* et *d'exposition aux conflits sévères de séparation* présentent des défis particuliers. En l'absence de guide de pratique ou de protocole d'intervention adapté parmi les documents recensés², les membres du groupe ont encore une fois mis en commun leurs propres réflexions basées sur leur expérience clinique, leurs lectures et leurs rencontres avec les experts. C'est pourquoi les recommandations suivantes ne suggèrent que des pistes d'intervention, voire des attitudes et comportements qui nous semblent opportuns.

4.1. INTERVENTION À PRIVILÉGIER AUPRÈS DES PARENTS

- Procéder à une lecture systémique de la situation, en analysant les interactions d'un point de vue circulaire. Évaluer les forces et faiblesses de chaque parent, et leur faire valoir le caractère complémentaire de leurs différences pour répondre aux besoins de l'enfant. Établir des objectifs et des moyens d'intervention qui tiennent compte avant tout de l'intérêt de l'enfant, mais qui favorisent le consensus des parents. Recadrer souvent le travail autour des besoins (authentifiés) de l'enfant, tout en centrant chaque parent sur ce dont il a besoin pour mieux assumer son propre rôle parental;

- S'informer de l'histoire conjugale et parentale (rôle de chacun avant les conflits, figure contrôlante, etc.), tant pour comprendre la dynamique du conflit que pour identifier des leviers d'intervention potentiels. Durant l'intervention, aborder la question du conflit conjugal, puisque c'est son ampleur et ses effets qui justifient l'intervention de la DPJ;
- Pour former son propre jugement, observer le comportement de l'enfant en présence de chacun de ses parents, plutôt que de se fier uniquement aux propos rapportés par l'enfant ou par les parents. Permettre également au(x) parent(s) dénigrant(s) d'être témoin(s) des interactions réelles de l'enfant avec l'autre parent et du plaisir que l'enfant peut y ressentir. Recourir régulièrement et le plus tôt possible à l'entrevue conjointe et à l'entrevue familiale;
- Amener les parents à collaborer à l'atteinte des objectifs d'intervention fixés, par la discussion, la sensibilisation et la négociation. Privilégier une approche de médiation, ou si c'est impossible pour l'instant, appliquer les principes de médiation dans l'intervention individuelle avec les parents;³ En période d'accalmie, cibler avec les parents les éléments déclencheurs de situations plus tendues,

² Une équipe d'intervenants du CJ de l'Outaouais a déjà proposé en 2003 une grille de dépistage et des pistes d'intervention en matière d'aliénation parentale (voir CJO dans la section référence).

³ À distinguer du service de médiation qui se doit d'être une mesure volontaire visant à soutenir les parents dans la recherche de solution quant aux enjeux de la séparation. Il donne la place aux parents, ne censure pas le contenu des discussions, ne se positionne pas face aux décisions. L'intervenant est un facilitateur entre les parents et un intermédiaire neutre, non décisionnel. Il guide les parents à prendre des décisions dans le meilleur intérêt de l'enfant.

afin d'élaborer avec eux des stratégies préventives. Le cadre de travail doit être clair sans être rigide, travailler dans la transparence est toujours une attitude gagnante;

- Lorsqu'un parent a désinvesti sa relation avec l'enfant, solliciter à nouveau son implication auprès de l'enfant et sa communication avec l'autre parent. Soutenir au besoin le (ou les) parent dénigré dans son rôle de parent, tout en restant hyper vigilant afin d'éviter d'encourager son désir parfois légitime de vengeance;
- Selon certains membres du groupe, le travail en dyade ou la cointervention pourrait aider les intervenants à objectiver leur jugement et à éviter la création d'une alliance avec l'un ou l'autre parent. D'autres sont cependant d'avis que cela pourrait augmenter la confusion et par là, les risques de triangulation. Chose certaine, un soutien important des collègues, du chef de service et du conseiller clinique est nécessaire (partage, discussion clinique);
- Respecter l'autorité parentale tant du parent gardien que du parent non gardien, à moins de décision contraire du tribunal. Le parent gardien n'a pas l'exclusivité des décisions et n'est pas investi d'une tutelle prépondérante. De son côté, le parent non gardien a le droit et le devoir de participer à toutes les décisions pouvant avoir un effet sur l'enfant (scolaire, médical, voyages, etc.);⁴
- Lors de rencontres avec les deux parents, clarifier les règles de base en ce qui concerne le respect et la communication. Utiliser au besoin des techniques favorisant

la communication (inscription des règles sur un tableau afin d'y référer facilement, inscription des paroles des parents pour les utiliser pour un effet de miroir, positionner les chaises de façon optimale pour favoriser la communication directe et éviter de servir d'intermédiaire, etc.);

- Étant donné la fréquence des fausses allégations d'abus sexuels et physiques de la part du parent aliénant, la gestion des contacts entre le parent aliéné et l'enfant lors de l'évaluation de ces signalements doit privilégier le maintien des accès pour éviter une coupure de lien. Les visites supervisées peuvent aussi permettre de réamorcer un lien effrité (Blain Lamoureux, 2010). Toutefois, il vaut mieux les envisager sur une base temporaire pour ne pas renforcer la position du parent aliénant et celle de l'enfant quant à la dangerosité du parent.
- Éviter de référer verbalement aux notions d'aliénation parentale, de parent aliénant ou aliéné, même lorsqu'une problématique d'aliénation est effective. Parler plutôt d'un risque de perte d'un lien important pour l'enfant;
- Malgré l'adversité, éviter de se centrer sur les griefs de chacun. Prendre le temps d'écouter les parents, d'aborder et de reconnaître la souffrance de chacun. Refléter aux parents que nous savons qu'ils aiment leurs enfants pour éviter qu'ils ne se sentent jugés. Lorsque l'un des parents dénigre l'autre, lui faire comprendre que nous sommes prêts à l'écouter tant qu'il nous parle de lui-même et non de l'autre parent;
- Chacun des parents peut tenter de faire alliance avec l'intervenant. Éviter de conclure qu'il y a un bon et un mauvais parent. Rester neutre pour éviter qu'un parent nous instrumentalise ou nous discrédite. Au besoin, dépersonnaliser l'intervention en s'appuyant sur la loi, sur

⁴ Ceci rejoint l'avis juridique déposé par le contentieux du CJM-IU le 11 décembre 2010 concernant les rôles du titulaire de l'autorité parentale et du parent gardien de l'enfant.

l'ordonnance. La collaboration concertée du judiciaire et du psychosocial est souvent essentielle;

- Éviter de servir de « courroie de transmission » entre les parents en ce qui touche la gestion des horaires et des changements de garde. Utiliser au besoin une stratégie de communication indirecte (ex. : téléphone, courriel) pour amener les parents à communiquer mutuellement en ce qui touche ces questions. Cela peut les aider à prendre conscience qu'ils sont tous deux responsables et qu'ils peuvent développer des habiletés d'ouverture, de communication et de compromis;

4.2 INTERVENTION À PRIVILÉGIER AUPRÈS DES ENFANTS

- Écouter et reconnaître l'enfant sans se sentir obligé d'exaucer les désirs qu'il exprime. Lui faire comprendre qu'il n'a pas à prendre ou à porter les décisions relatives à sa situation familiale;
- Aider l'enfant à se déresponsabiliser et à se dégager du conflit parental ou de sa relation avec le parent aliénant, mais non de sa participation à la dynamique familiale. L'aider à prendre conscience de son lien affectif avec chacun de ses parents;
- Demeurer attentif aux mécanismes que l'enfant pourrait mettre en place pour garder son système familial vivant, parfois au prix de son propre bien-être.

4.3 AUTRES PISTES D'INTERVENTION

- Dans l'évaluation de la situation, chercher une convergence d'indices et ne tirer aucune conclusion clinique sur la base d'un seul élément;
- Intervenir auprès de l'enfant et de chacun des parents, individuellement ou conjointement, tout en tenant compte de la nature et de la gravité du conflit en place;
- Étant donné la complexité des situations et des interactions, augmenter la diligence des services le temps de clarifier la situation et d'élaborer une stratégie d'intervention répondant aux besoins de la famille;
- Recourir à des programmes comme *Groupe confiance*, *Ces années incroyables*, *Moi et mon enfant*, de même qu'aux services professionnels disponibles pour soutenir l'enfant et/ou ses parents (rencontre de psychologues, thérapies, *coaching*, etc). Cela peut permettre à chacun d'être confronté à une autre réalité que la sienne qui contient souvent des distorsions;
- Se rappeler que nous devons mettre nos compétences et nos efforts au service de l'intérêt et des droits de l'enfant et lorsque la situation semble sans issue, se centrer sur le bien-être de l'enfant;
- Étant donné la complexité de ces situations, favoriser la stabilité des intervenants impliqués dans ces dossiers et porter une attention particulière à la disponibilité de supervision pour ces intervenants. Au besoin, offrir une supervision « en cellule ».

5. OUTIL D'ÉVALUATION CLINIQUE ET PISTES D'INTERVENTION

La recension des écrits visant à soutenir les réflexions des membres du comité a permis d'identifier un document développé au Centre jeunesse de l'Outaouais (CJO 2003).

Ce document contient un outil susceptible de soutenir le dépistage et l'évaluation de la sévérité des situations d'aliénation parentale. Cet outil se nomme « Grille d'indicateurs du syndrome d'aliénation parentale ». Bien que développée pour les intervenants de la

réception et du traitement des signalements, cette grille peut aussi être complétée à d'autres étapes du processus pour orienter l'intervention. Il ne s'agit pas d'un outil diagnostique puisqu'il est surtout descriptif. Bien qu'il se centre sur les problématiques d'aliénation parentale, il peut également aider à documenter les situations d'exposition aux conflits sévères de séparation. Certaines recommandations sont également fournies par la même équipe du CJO pour l'intervention.

RÉFÉRENCES

- Blain Lamoureux, D. (2010). *Guide soutien à la pratique pour les visites supervisées*. Montréal : CJM-IU.
- CJO (2003). *L'aliénation parentale: lorsque l'on utilise la loi pour soutenir l'insoutenable. Comment les intervenants psycho-sociaux et légaux peuvent-ils comprendre ce syndrome pour mieux agir auprès des familles aux prises avec cette problématique*. Gatineau: Centre jeunesse de l'Outaouais. (Document électronique disponible par la bibliothèque du CJM-IU)
- Ellis, E. M. (2000). *Divorce wars: Interventions with families in conflict*. Washington, D.C.
- Freeman, R., & Freeman, G. (2003). *Gérer les difficultés de contact : Une approche axée sur l'enfant*. Toronto: Ministère de la Justice du Canada.
- Gagné, M.-H., Drapeau, S., & Hénault, R. (2005). L'aliénation parentale : un bilan des connaissances et des controverses. *Psychologie canadienne*, 46(2), 73-87
- Gagné, M.-H., Cyr, F., Drapeau, S., Saint-Jacques, M.-C., & Lessard, G. (2011). *Les manifestations d'aliénation parentale dans les situations évaluées en protection de la jeunesse*. Document présenté à la Journée de la recherche, CJQ-IU.
- Gardner, R. A. (1985). Recent trends in divorce and custody litigation. *The Academy Forum*, 29(2), 3-7.
- Gardner, R. A. (2002). Parental alienation Syndrome vs. Parental Alienation : which diagnosis should evaluators use in child-custody disputes ? *American Journal of Family Therapy*, 30(2), 93-115.
- Groupe de réflexion sur l'aliénation parentale (2012). Procès verbale de la rencontre du 11 juin 2012. Montréal: Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire.
- Kelly, J. B., & Johnston, J. R. (2001). The alienated child : a reformulation of parental alienation syndrome. *Family Court Review*, 39(3), 249-266.
- Malo, C., Lavergne, C., Moreau, J. & Hélie, S. (2011) *Les mauvais traitements psychologiques envers les enfants au Québec. Portrait préliminaire après l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur la protection de la jeunesse*. Présentation dans le cadre de la 10^e journée annuelle de la recherche du Centre jeunesse de Québec- Institut universitaire. Beauport, Qc : décembre.
- Ministère de la justice du Canada (2004). *Séparation et divorce très conflictuels : option à examiner*. Gouvernement du Canada, Ministère de la justice du Canada. http://justice.gc.ca/fra/pi/fea-fcy/bib-lib/rap-rep/2004/2004_1/pl.html
- Perrone, R. (2011). *Le syndrome d'aliénation parentale - Caractéristiques - Éléments diagnostiques*. Document présenté au Colloque sur l'aliénation parentale : Usurpation d'enfants entre parents.
- Stoltz, J. A. M., & Ney, T. (2002). Resistance to visitation : Rethinking parental and child alienation. *Family Court Review*, 40(2), 220-231.
- Wallerstein, J. S., & Kelly, J. B. (1976). The effects of parental divorce: Experiences of the child in later latency. *American Journal of Orthopsychiatry*, 46, 256-269.

6. ANNEXE

Caractéristiques d'un processus normal de séparation

CARACTÉRISTIQUES D'UN PROCESSUS NORMAL DE SÉPARATION⁵

LA SÉPARATION : FRÉQUENTE, MAIS LE PLUS SOUVENT DIFFICILE

La littérature est riche de nombreux écrits sur la séparation qui illustrent bien la période de crise qui l'accompagne. Cette compréhension sensible de ce que vivent la majorité des parents à travers une rupture permet de départager une crise de vie normale et un conflit sévère de séparation. Raynaldo Perrone, parlant de la déconstruction du couple où un partenaire propose, sollicite ou impose la séparation et où l'autre partenaire l'accepte, la subit ou la rejette, en décrit l'évolution

- vers un montage réaliste de solutions adaptées et renouvelées en permanence

OU

- vers une séparation ou un divorce problématique⁶

Liliana Perrone constate qu'un paradoxe est de croire qu'une séparation peut être facile alors qu'il s'agit :

- d'une issue à une crise grave, à une détresse croissante dans le couple
- d'une situation vécue, en général, comme un échec
- d'un deuil et de sa cohorte de souffrances (abandon, trahison)

- d'un moment où le degré de séparation affective n'est pas le même pour chacun des partenaires
- d'une période à solution unique où le partenaire résolu n'a plus de disponibilité pour chercher d'autres solutions à la crise
- d'une étape où un conjoint impute des fautes à l'autre pour rendre son départ légitime et ne pas nommer la fin d'un amour.⁷

Francine Cyr et Geneviève Carobene observent qu'au moment d'une rupture, « la détresse psychologique des parents non seulement affecte leur fonctionnement en tant que personne, mais influence considérablement leurs capacités parentales, leurs pratiques éducatives, leur disponibilité psychologique aux enfants et leur capacité d'interagir adéquatement avec l'autre parent ». ⁸ Lorraine Filion ajoute qu'« il s'agit d'un véritable rendez-vous avec le stress, d'un passage obligé vers l'inconnu ». ⁹

Santé Canada rappelle que « le divorce peut être une expérience à ce point douloureuse que de nombreux parents éprouvent de la difficulté à répondre aux besoins de leurs enfants alors même que ceux-ci réclament plus d'attention et de soutien sur le plan affectif. Le divorce n'est pas un événement isolé, mais un long processus au cours duquel la cellule familiale est marquée par une série de bouleversements et de réorganisations » qui créent des difficultés et des émotions que les adultes ne sauront surmonter du jour au lendemain.

⁷ Perrone, Liliana. Paradoxes du divorce. Conférence au colloque Le divorce : entre paradis perdu et terre promise. CERFIS-IFTAC, Montréal, 7-9 février 2013.

⁸ Cyr, Francine et Carobene, Geneviève. Portrait des enfants du divorce : résilients mais pas invulnérables. Séparation, monoparentalité et recomposition familiale, Bilan d'une réalité complexe et pistes d'action. Les presses de l'Université Laval, 2004, p. 28.

⁹ Cloutier, Richard, Filion, Lorraine, Timmermans, Harry. Les parents se séparent, Mieux vivre la crise et aider son enfant. Éd. Du CHU Sainte-Justine, 2012, p. 73.

⁵ Élise-Mercier Gouin, service d'expertise psychosociale et de médiation familiale du CJM-IU, mai 2013.

⁶ Perrone, Reynaldo. Le divorce à l'œuvre : l'avènement de la complexité. Conférence au colloque Le divorce : entre paradis perdu et terre promise. CERFIS-IFTAC, Montréal, 7-9 février 2013.

« Une séparation est parfois un véritable raz-de-marée sur le plan affectif. Les parents peuvent ressentir de la colère, de l'anxiété, de l'euphorie, » de la tristesse, « de la culpabilité, de la peur ou de l'insécurité, » du rejet, se sentir seuls, déprimés, incompétents et avoir l'impression de perdre la maîtrise de leur vie. « Ces émotions et ces difficultés font tout naturellement partie du processus de séparation ». Il s'agit d'une des expériences de vie « les plus difficiles sur les plans social, affectif et financier » et qui entraînent son lot de complications :

- Adaptation à une nouvelle maison, nouveau voisinage, nouvelle école
- Sentiment d'instabilité et pertes relationnelles
- Changements d'ordre économique
- Difficulté de concentration au travail ou fuite dans le travail
- Sentiment d'être coupé de ses enfants
- Alourdissement du fardeau des exigences et responsabilités parentales.¹⁰

Harry Timmermans explique que la crise de séparation est un choc de vie pendant lequel les parents ne sont pas en très bonne forme émotionnelle. Sous l'effet du stress intense lié à cette crise, ils peuvent adopter des comportements bizarres, avoir des mots qui dépassent leurs pensées, se donner en spectacle au point de ne plus se reconnaître. Les aspects positifs de la relation deviennent temporairement invisibles. « La période de séparation peut être vécue comme une faillite affective » et entraîne une importante souffrance due au sentiment de rejet vécu par chacun des parents.¹¹ Elle « est faite de bouleversements qui mettent à l'épreuve la

patience, l'énergie et la disponibilité des adultes ». ¹²

Richard Cloutier souligne que la rupture conjugale et la division de la cellule familiale qui en découle provoquent « un appauvrissement du système chargé de répondre aux besoins des enfants. Là où il n'y avait qu'une seule adresse, il y en a maintenant deux qui disposent pourtant, ensemble, des mêmes ressources. La rupture impose aussi souvent une distance physique entre les enfants et l'un des parents. Cette distanciation a un prix monétaire, mais aussi psychologique et social. Le soutien dont bénéficiaient les enfants est réduit, car les mêmes ressources doivent maintenant couvrir de nouveaux besoins, sans parler du stress et des pertes d'énergie de toutes sortes. Cet appauvrissement (économique, psychologique et social) du système familial » doit être contrôlé pour ne pas affecter le développement des enfants.¹³

Il est difficile pour les parents de comprendre les réactions normales des enfants lors de la séparation et le sens de leurs verbalisations. L'apprentissage du partage du temps de vie des enfants, quel qu'il soit, peut se révéler douloureux parce qu'il représente une diminution des moments d'intimité avec les enfants. Réapprendre à vivre pour soi et permettre aux enfants de vivre loin de soi sont des ajustements inhérents à la rupture du couple parental. Les parents doivent aussi s'adapter à un réel partage des responsabilités quant aux enfants en fonction de leur temps de garde et accepter les différences dans les routines, les règles de vie voire certaines valeurs, qui apparaîtront peu à peu. Perdre ou plutôt laisser à l'autre parent le contrôle sur une partie de la vie des enfants représente un des grands défis de toute séparation.

¹⁰ Parce que la vie continue, Aider les enfants et les adolescents à vivre la séparation et le divorce. Santé Canada, 2000, pp. 5-6.

¹¹ Cloutier, Richard, Filion, Lorraine, Timmermans, Harry. op. cit. pp. 24-26-27.

¹² Cloutier, Richard, Filion, Lorraine, Timmermans, Harry. op. cit. p. 83.

¹³ Cloutier, Richard, Filion, Lorraine, Timmermans, Harry. op. cit. p. 131.

Tous ces éléments, tant du vécu personnel que du vécu parental de chacun des parents, illustrent la complexité du processus de séparation et rappellent qu'il s'agit d'une période de crise intense qui se résorbe peu à peu pour la plupart des familles.

Même si les enfants en souffrent nécessairement, il faut donner à chaque famille le temps de vivre les émotions négatives qui découlent de la rupture pour ensuite pouvoir l'intégrer et construire le futur. La distance affective et l'indifférence mutuelle entre les parents qui marquent la fin de la crise ne se produisent pas dans les premiers mois voire la

première année, mais se manifestent progressivement à mesure que chacun des parents retrouve sa route de vie. Une séparation peut être intense, dure et se résoudre positivement par la suite. Un conflit sévère de séparation se coince, se cristallise autour de la colère, du ressentiment, de l'absence de respect du territoire de l'autre. Un conflit sévère ne contient pas d'indices d'évolution et d'apaisement, le passé occupe toute la place, le futur est peu présent ou indifférencié et les parents s'y enlisent. Démontrer l'incompétence de l'autre prime constamment sur la réalisation de sa propre vie avec ses enfants.